

# **Monuments nationaux : une hausse tarifaire précipitée et non concertée**

**Une réforme précipitée et sans réelle concertation qui va désorganiser les services, fragiliser les agents et compliquer inutilement l'accueil des visiteurs.**

Durant le printemps 2025, la direction de l'établissement veut instaurer une tarification dite « évolutive » qui affectera les 8 sites suivants : L'Arc de Triomphe, la Sainte-Chapelle, le Panthéon, l'Abbaye du Mont Saint-Michel, le Château comtal et remparts de Carcassonne, le Château d'Azay-le-Rideau, les tours et remparts d'Aigues-Mortes et le Château d'Angers.

Ce dispositif prévoit des prix variables du droit d'entrée en fonction d'une saisonnalité de visite avec des augmentations en périodes dites de « haute saison » et une tarification moindre durant certains jours dits "Black Wednesday" ou en « ailes de journée » selon les monuments. Il introduit également une différenciation tarifaire entre les achats en ligne et ceux effectués en caisse puisqu'ils seront majorés d'un euro.

## **Une réforme déconnectée des réalités du terrain**

Les administrateurs et les personnels dans les monuments, directement concernés par cette réforme, n'ont jamais été réellement consultés, alors qu'ils seront en première ligne face aux visiteurs et partenaires.

## **Une hausse tarifaire brutale sans précédent !**

**Ainsi ces augmentations cumulées depuis 2024, dans certains cas pourront quasiment atteindre les 40%**

## **Plusieurs problèmes majeurs sont à signaler :**

- Une billetterie inadaptée : le système actuel ne permet pas de gérer une différenciation tarifaire selon le jour de visite. Aucune solution technique viable n'a été prévue.
- Une communication désastreuse auprès des partenaires et du public : les agences de voyage et offices de tourisme ont déjà diffusé les tarifs de 2025. Modifier les prix en cours d'année, cela nuirait à la confiance et mettrait en péril des collaborations essentielles, départements, chambres de commerce.
- Une signalétique sur les tarifs à actualiser avec une remise en fabrications des éléments. La réimpression des documents d'appel avec les nouveaux tarifs. Au-delà des surcoûts non prévus au budget, il semble que cela ne soit pas très écoresponsable et « CMN 2030 compatible » !
- Une charge de travail très importante pour les administrateurs et les agents des monuments pour un résultat incertain au vu des délais imposés : une complexification des procédures, nécessité d'expliquer un système opaque aux visiteurs, multiplication des litiges... Une pression supplémentaire sur des équipes déjà en tension, notamment en haute saison.
- Une mise en œuvre dans un délai irréaliste à la veille de fortes affluences avec plusieurs week-ends prolongés, c'est le scénario parfait pour un chaos organisationnel.

## **Un moratoire immédiat et une concertation réelle sont indispensables**

Cette réforme, improvisée et imposée sans réel dialogue et anticipation met en péril l'accueil du public et les conditions de travail des agents. Un changement d'une telle envergure ne peut être appliqué sans une réflexion approfondie

et une prise en compte des réalités du terrain.

L'abandon immédiat de cette réforme est crucial en faveur d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales, les administrateurs et les équipes des monuments concernés.

L'intersyndicale CGT CMN, CFDT CMN & SUD Culture CMN

